



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00581

Numéro SIREN : 807 654 488

Nom ou dénomination : A TOI MAURICE

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2017 sous le numéro de dépôt B2017/001212

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/001212**
n° de gestion : **2014B00581**
n° SIREN : **807 654 488 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
19/04/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A TOI MAURICE - Société par actions simplifiée
1 impasse de L'eglise 69400 Limas -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



319270

191042017

2014B 00581

Edition du 04/03/17 à 15:25:08

N° 2050-SD 2016

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12 3

Adresse de l'entreprise : IMPASSE DE L EGLISE 69400 LIMAS

Durée de l'exercice précédent * 0

Numéro SIRET : 540 754 488 000 012

Néant *

		Exercice N clos le	
		3 0 0 9 2 0 1 6	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB 106 047	AC 29 264 76 784
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 21 800	AG 21 800
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 26 430	AS 4 530 21 900
	Autres immobilisations corporelles	AT 506 585	AU 69 815 436 770
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ 660 862	BK 103 609 557 253
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL 11 798	BM 11 798
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 683	BW 683
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 5 713	BY 5 713
	Autres créances (3)	BZ 70 291	CA 70 291
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF 2 633	CG 2 633
	Charges constatées d'avance (3) *	CH 3 692	CI 3 692
	TOTAL (III)	CJ 94 809	CK 94 809
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 755 671	IA 103 609 652 062

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		A TOI MAURICE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 83 810 ...)	DA	83 810		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	321 195		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(648 825)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(243 820)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	305 743		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	318 987		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	163 887		
	Dettes fiscales et sociales	DY	107 266		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	895 882		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	652 062		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	600 177			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	9 703			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE						Néant ☐ *	
		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens * services*	FD		FE		FF	
		FG	893 103	FH		FI	893 103
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	893 103	FK		FL	893 103
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	23 097
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 224
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	918 423
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	335 991
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(11 798)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	352 830
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 206
	Salaires et traitements*					FY	575 918
	Charges sociales (10)					FZ	171 917
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	114 474
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	4 495
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 555 033
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(636 609)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 327
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	14 327
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(14 327)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(650 936)	

(RENVOIS . voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAS ATM À TOI MAURICE

Il s'agit du premier exercice de la société, qui couvre la période du 07 novembre 2014 au 30 septembre 2016.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
 - indépendance des exercices,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Continuité d'exploitation

Le retour à la rentabilité passera par :

- le développement d'activité, suite au changement de concept et la transformation du restaurant de burger en un restaurant de viande pour s'adapter au marché environnant,
- la réduction des coûts.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, droits de douane et taxes non récupérables, déduction faite des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	6 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	7 ans
- Matériel bureau / informatique	7 ans
- Mobilier	6 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

SAS ATM À TOI MAURICE

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits exceptionnels

Bien qu'il s'agisse d'un premier exercice, des immobilisations ont été cédées pour 150 K€. La vente a porté sur des agencements.

Informations concernant le CPF

Le droit individuel à la formation a été institué par la loi du 4 mai 2004.

À compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon qu'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

Information concernant l'IDR

Compte tenu du turnover constaté sur la société et dans le secteur de la restauration en général ainsi que de l'âge des salariés, le montant de la provision IDR n'est pas significatif.

A TOI MAURICE
Société par actions simplifiée au capital de 83 810 euros
1, impasse de l'Eglise - 69400 LIMAS
807 654 488 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 648.825 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	648.825 euros
Au compte "report à nouveau"	-648.825 euros
S'élevant ainsi à -648.825 euros	

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
La Société BIEH GROUPE



A TOI MAURICE
S.A.S. au Capital de 83 810 Euros

1 Impasse de l'Eglise
69400 Limas

R.C.S. 807 654 488

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Relatif à l'exercice de 23 mois clos le 30 septembre 2016**

A l'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 23 mois clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A TOI MAURICE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe « Règles et Méthodes comptables » concernant le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme mentionnée dans la première partie du présent rapport, la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe présente les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons vérifié que l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Echirolles, le 22 mars 2017
Le Commissaire aux Comptes
AMC Consultant



Y. BENALLEGUE